

Lettre d'actualité

Février 2024



Permanence Parlementaire :

Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES
Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique :

permanence.artigalas@gmail.com

IVG

Après plusieurs « tergiversations », le Sénat a adopté le projet de loi visant à inscrire l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dans la Constitution. Avec ce texte, déjà adopté par l'Assemblée nationale, je salue, avec les sénatrices et sénateurs de mon groupe parlementaire, une victoire essentielle pour les droits des femmes, que nous défendons de longue date.

« Il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. » Voilà ce que déclarait Simone de Beauvoir il y a un demi-siècle.

Oui, l'IVG est menacée, parce qu'elle n'est pas n'importe quel droit. Elle est celui que tous les gouvernements illibéraux ou ultraconservateurs remettent systématiquement en cause une fois au pouvoir. À l'heure où, partout dans le monde, les forces réactionnaires progressent, où les droits des femmes sont attaqués, la France doit retrouver un rôle de pionnière et d'espérance.

Alors que des velléités de revenir sur ce droit fondamental refont surface à la faveur de la montée de l'extrême droite ou de manifestations anti-IVG, il est aujourd'hui essentiel de l'inscrire dans le marbre de notre Constitution. Ce combat est aujourd'hui partagé par plus de 80 % des Français, toutes convictions politiques et religieuses confondues.

Je me réjouis donc de l'adoption par l'Assemblée nationale puis par le Sénat de ce texte fondamental pour les droits des femmes et je resterai pleinement mobilisée pour l'adoption définitive de ce projet de loi au Congrès.

« Il est des moments historiques qu'il faut savoir sentir : le débat d'aujourd'hui en fait partie, qui appartient à l'histoire perpétuelle du combat en faveur du droit des femmes. »

PROJET DE LOI HABITAT DÉGRADÉ

Discussion Générale

Je suis intervenue, pour mon groupe, lors de la discussion générale au Sénat sur le projet de loi relatif à l'accélération et à la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé et des grandes opérations d'aménagement.

En commission des affaires économiques, nous avons modifié le texte avant son examen en séance publique. Nous avons soutenu l'objectif de donner des outils plus efficaces et plus rapides aux maires et aux opérateurs luttant contre l'habitat indigne. En étant à l'écoute des maires, après une visite sur le terrain à Saint-Denis et l'organisation d'une consultation des élus sur la plateforme du Sénat, nous avons introduit dans la loi plusieurs outils destinés à renforcer leur capacité d'action y compris dans les villes moyennes et les petites copropriétés. Nous avons précisé certaines dispositions pour les rendre plus opérationnelles et, dans un souci de limiter l'inflation normative, nous en avons écarté d'autres qui apportaient plus de complexité que de clarté.



Avec les sénatrices et sénateurs de mon groupe et de cette commission, nous avons aussi participé à l'amélioration de ce texte, qui va dans le bon sens pour lutter contre ce phénomène qui menace notre cohésion sociale. En effet, en prenant appui sur le rapport de Matthieu Hanotin, maire de Saint-Denis, et Michèle Lutz, maire de Mulhouse, nous avons mis en avant trois objectifs : la consolidation des outils à

disposition des maires pour les rendre véritablement opérationnels ; la prévention des dégradations le plus en amont possible et le renforcement de la protection des locataires et occupants.

Retrouvez mon intervention sur le site du Sénat :

https://videos.senat.fr/video.4403749_65ddd77da16fe.seance-publique-du-27-fevrier-2024-apres-midi

Séance Publique

La lutte contre l'habitat indigne est un combat mené de longue date par de nombreux maires et notre pays traverse une grave crise du logement. La France compte près de 400 000 logements indignes en métropole, 150 000 en outre-mer, dont la moitié sont occupés.

Les collectivités territoriales ont besoin d'être mieux soutenues. Ce projet de loi y contribuera, en leur donnant de nouveaux outils, en permettant de mieux identifier en amont la fragilité des copropriétés et en renforçant la lutte contre le phénomène des « marchands de sommeil ».

La création du prêt global collectif pour faciliter le financement des travaux, ainsi que la garantie publique accordée aux copropriétés en difficulté sont aussi des mesures essentielles : 60 % des copropriétés ne sont pas éligibles à un prêt en raison des impayés de charges, alors que le volume annuel de travaux de rénovation ces prochaines années est de 9 milliards d'euros.

« En tant que législateurs, il était de notre devoir de doter au plus vite les collectivités de moyens supplémentaires pour lutter contre ce phénomène qui menace notre cohésion sociale. »

L'adoption d'un amendement de mon groupe, pour lequel j'étais première signataire, permettra aux maires, sur simple délibération, de durcir le recours aux colocations à baux multiples dans les zones

particulièrement exposées à l'habitat indigne. L'objectif est bien de mettre un terme aux situations désastreuses que la réglementation actuelle permet, dénoncée par les élus qui combattent quotidiennement les divisions anarchiques de logements en vue d'une rentabilité financière exorbitante.



Je me félicite également de l'adoption d'un de mes amendements qui permettent aux organismes HLM d'être opérateurs dans le cadre des baux réels solidaires d'activité et de favoriser ainsi la mixité fonctionnelle logements/locaux d'activité très demandée par les maires.

Je regrette que d'autres avancées que nous avons portées n'aient pas pu aboutir, comme la possibilité pour le maire de demander un diagnostic de la solidité des immeubles situés dans les centres anciens des villes. Ces centres ne présentent pas toujours de signes extérieurs d'habitat dégradé mais nécessitent une vigilance accrue compte tenu de l'ancienneté du bâti. L'intérêt du diagnostic structurel est justement de détecter ce qui est invisible.

J'ai donc, comme mon groupe, voté pour ce projet de loi, tant est aigu le besoin d'adapter les outils qui permettent à la puissance publique, et particulièrement aux maires, de lutter contre l'habitat dégradé, véritable fléau qui gangrène des immeubles et des quartiers entiers. **L'actuelle crise du logement exige d'aller plus loin, à travers des mesures de soutien à la production d'offre de logements abordables** qui ne tournent pas le dos aux acquis des lois précédentes, et notamment la loi SRU.

VIOLENCES INTRAFAMILIALES

La proposition de loi visant à mieux protéger et accompagner les enfants victimes et covictimes de violences intrafamiliales, à l'initiative des députées et députés de notre groupe interparlementaire, vient d'être adopté en deuxième lecture au Sénat. Ce texte avait été entériné à l'unanimité par deux fois à l'Assemblée nationale.

La lutte contre les violences intrafamiliales est un combat essentiel. En France, près de 400 000 enfants en sont témoins, dans 21 % des cas, ils en sont directement victimes. Par ailleurs, le nombre de féminicides a augmenté de plus de 20 % ces trois dernières années.

Cette proposition de loi, telle qu'initialement rédigée, constituait un pas de plus vers la protection des enfants et des femmes. Elle visait avant tout à éviter les phénomènes d'emprise que peut exercer un parent auteur de crime ou d'inceste sur ses victimes.

A cette fin, elle prévoyait la suspension de l'exercice de l'autorité parentale en cas de crime commis sur la personne de l'autre parent, d'agression sexuelle incestueuse, de crime commis sur son enfant ou enfin de violences volontaires sur l'autre parent, lorsque l'enfant a assisté aux faits. Elle envisageait également la suspension des droits de visite et d'hébergement pendant toute la durée de la procédure.

Je déplore les tentatives sénatoriales de vider cette proposition de loi de son contenu, même si le débat en séance publique a permis de se rapprocher de la version adoptée par l'Assemblée nationale. Je souhaite désormais que l'ensemble des dispositions du texte originel puissent être rétablies en commission mixte paritaire. Par ailleurs, j'espère aussi une grande loi sur la protection des femmes et des enfants, ainsi que sur les violences intrafamiliales.

Robert Badinter

Avec le décès de Robert Badinter, c'est un pan de notre histoire qui s'est éteint. Celui qui a consacré sa vie à lutter contre toutes les formes d'injustice restera avant tout l'incarnation de l'abolition de la peine de mort, le Ministre de la Justice qui a fait adopter cette abolition en 1981, avant la dépénalisation de l'homosexualité l'année d'après. Avocat, Ministre, Président du Conseil Constitutionnel puis Sénateur, à la chambre haute c'est notamment les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France qui occuperont ses travaux. Emissaire spécial de l'Unicef, il continuera d'ailleurs, jusqu'au crépuscule de sa vie, ce combat pour le droit des détenus, jusque dans les prisons d'enfants d'Europe de l'Est.

Fils de déporté, Juste lui-même, il a aussi su dire, tout au long de son parcours, l'horreur de la barbarie et s'élever contre tous les révisionnismes, contre tous les racismes. Il restera cette référence morale, ce visage de l'humanisme et cette voix de la justice, ce combattant infatigable pour la suprématie des droits humains.

La République perd un grand homme d'État, une icône des Droits de l'Homme. Si la patrie est reconnaissante aux Grands Hommes, elle se doit de lui rendre l'hommage qu'il mérite et Robert Badinter a toute sa place aux côtés des Victor Hugo ; Jean Jaurès ; Jean Moulin ; André Malraux ou Simone Veil. Si aujourd'hui la disparition de cette figure légendaire de la gauche laisse un grand vide, ses engagements continueront de nous inspirer longtemps encore.



JOURNÉE DU HANDISPORT

L'Espace Robert Hossein de la Ville de Lourdes accueillait la 2^e journée du Handisport haut-pyrénéen organisé par le Comité Départemental Handisport des Hautes-Pyrénées. Selon l'OMS, 15% de la population vit au quotidien des situations de handicap. Avec le vieillissement de la population et l'augmentation des situations de dépendance liées, cette proportion tend à croître. Pourtant, le taux de pratique des personnes en situation de handicap demeure très inférieur à celui du reste de la population. En effet, l'activité physique et sportive reste difficile, voire inaccessible pour les personnes ayant un ou plusieurs handicaps.



Ces journées permettent ainsi, à travers la découverte d'une multitude d'activités : Boccia, Biathlon, Boxe, Tandem, Basket fauteuil, sports de raquettes ... de mettre en avant le mouvement Handisport dans les Hautes-Pyrénées ; d'améliorer le degré d'information

et de sensibilisation de la population sur le sport adapté ; de briser les barrières sociales mais aussi de lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap.

SALON AGRICOLE PARIS

La plus grande ferme de France revient à Paris dans un contexte national et international tendu. Malgré cela, la très grande majorité des participants souhaitent que cet évènement reste festif, avec le succès populaire habituel et c'est toujours un réel plaisir que d'aller à la rencontre de celles et ceux qui nous nourrissent, acteurs essentiels de la ruralité.

C'est donc avec une délégation de la commission des affaires économiques que nous avons pris le pouls de l'interprofession sur plusieurs secteurs (lait ; viandes ; volailles...).

De nombreux thèmes ont ainsi pu être partagés, comme les prix rémunérateurs, le renouvellement des générations, l'avenir de l'élevage ou la maladie hémorragique épizootique (MHE).



Puis c'est un passage obligé sur les stands des Hautes-Pyrénées et de l'Occitanie, à la rencontre de nos producteurs et nos éleveurs. L'occasion de partager un moment privilégié avec les ambassadeurs de notre département, qui en font sa richesse et qui toute l'année mettent en avant ce que notre territoire fait de mieux.

MAULEON BAROUSSE

Poursuite des célébrations de la « Sainte Barbe » au centre de secours de MAULEON BAROUSSE.

Ces cérémonies, pour lesquelles j'essaye de répondre favorablement aux invitations un maximum de fois, allient tradition et convivialité, elles permettent de récompenser et d'honorer tous ceux qui se dévouent, au quotidien, pour la sécurité de tous. Elles permettent aussi de partager un moment de cohésion et de rappeler les valeurs d'entraide d'engagement et de solidarité qui caractérisent si bien le corps des sapeurs-pompiers, véritable colonne vertébrale de notre modèle français de sécurité civile.

Elles sont, pour moi, l'occasion d'exprimer mon estime et ma reconnaissance à l'ensemble des forces qui concourent à notre sécurité collective ; de rappeler mon attachement à notre modèle de sécurité civile qui repose sur le volontariat et le bénévolat des SPV, en complémentarité avec les professionnels ; mais également de faire le bilan de l'année écoulée et d'entendre les besoins.



SÈRE EN LAVEDAN

La fête locale de Sère en Lavedan a été l'occasion pour le Maire, Joël PEDARRIBES, et le conseil municipal, de présenter à un large panel d'invités le projet de restauration de la cloche de l'Eglise Saint Blaise. Une très belle petite église romane du XIIe siècle, rénovée récemment, avec des sculptures originales et de qualité notamment sur son tympan ou sur ses chapiteaux.

L'occasion aussi de formaliser la signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine et le

lancement du mécénat pour ce projet, dans une ambiance conviviale. L'engagement des élus locaux pour la protection du petit patrimoine dans nos territoires, n'est plus à démontrer depuis très longtemps et la Fondation du Patrimoine, avec son label, dispose d'un levier d'action important pour le protéger à leurs côtés. Sère en Lavedan en est un exemple supplémentaire. En sus de construire un cadre de vie harmonieux, le Maire et le conseil municipal s'investissent aussi pour favoriser les conditions d'une vie locale dynamique et proposer des logements répondant aux besoins actuels. Félicitations à la municipalité pour l'ensemble de son initiative.



JARRET

À Jarret, pour l'inauguration de l'extension de la micro-crèche et du premier habitat inclusif de l'ADMR des Hautes-Pyrénées, à l'invitation du Maire, Ange MUR, et de son conseil municipal.

L'extension de la micro-crèche, tout d'abord, qui augmente sa capacité d'accueil sans pour autant pouvoir répondre totalement à la demande croissante des familles en attente de places. Ce mode de garde permet un accueil individualisé des enfants, avec une approche plus familiale qu'en crèche traditionnelle. Tous les âges sont mélangés : petits et grands expérimentent la collectivité ensemble et s'entraident lors des activités, des repas... ce qui permet de réels échanges et moments de partage.

L'inauguration du 1er habitat inclusif du département porté par l'ADMR, ensuite, un projet de vie sociale

venant compléter l'offre de l'espace « Abéliou », qui proposait déjà divers ateliers à ses adhérents afin de créer du lien et du partage entre les habitants de toutes les générations. Ce type d'habitat permet aux locataires de participer à la vie de la commune, pour limiter le risque d'isolement, pour déployer ou maintenir des liens sociaux. Il favorise le vivre ensemble au sein du logement et à l'extérieur, entre les locataires et d'autres personnes extérieures à la résidence.



Félicitations à la municipalité et à la pertinence de leurs actions, qui font du village de Jarret un espace capable de favoriser le développement de pratiques et de relations sociales à taille humaine, de répondre aux aspirations de proximité et de sociabilité, un espace synonyme de qualité de vie.



Permanence Parlementaire :

Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES
Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique :

permanence.artigalas@gmail.com